

Allocations des moyens du programme 215

MAA/SG/SM/SDPS/BPPRS – février 2018

- Les moyens humains du MAA en DDT(M), en DRAAF (hors alimentation) et en DAAF (hors alimentation) sont portés par le programme support 215 « Conduite et pilotage des politiques publiques de l'agriculture ».
- En septembre de l'année n, le secrétariat général du MAA communique aux DDT(M), DRAAF et DAAF la pré-notification du nombre d'ETPT alloué par structure et par activité pour l'année n+1. Il s'agit du précadrage, qui résulte de l'allocation des moyens tel que définie dans le protocole de gestion du programme 215. Le protocole de gestion est révisé chaque année.

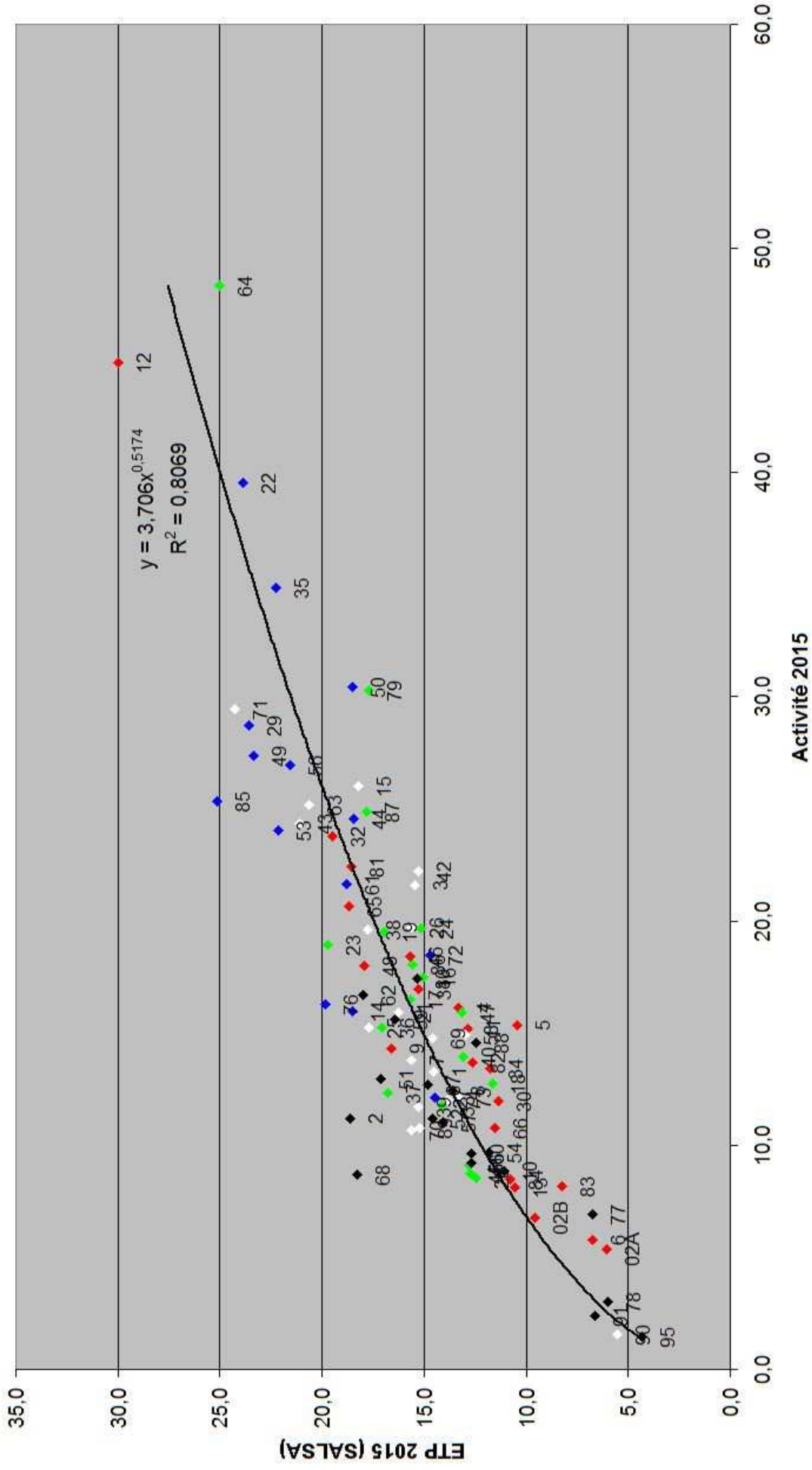
Les modèles d'allocation des moyens

- 9 modèles sont utilisés :
 - 3 départementaux :
 - Économie agricole et développement des territoires
 - Forêt et DFCI
 - Support et pilotage
 - 6 régionaux :
 - Économie agricole et développement des territoires
 - Forêt
 - Support et pilotage
 - Formation enseignement
 - Valorisation des données
 - CPCM
- Objectif du modèle d'allocation : répartir par activité entre les structures les effectifs en fonction de la charge de travail attendue l'année n+1

Fonctionnement du modèle économie agricole en DDT(M)

- Le modèle permet de **répartir entre les DDT(M) l'enveloppe globale d'ETPT** dédiée à l'économie agricole en département
- Il se base sur l'activité n-1 : reconstitution de l'activité n-1 de chaque DDT à partir d'inducteurs (ex/ nombre de dossiers surface traités) et du temps moyen national consacré à chaque inducteur (provenant de SALSA)
- Constitution de la courbe d'efficience n-1 : chaque DDT(M) est située en fonction du nombre d'ETPT déclarés dans SALSA sur l'activité en n-1 (axe des ordonnées) et de l'activité reconstituée n-1 à travers le modèle (axe des abscisses)

Effience 2015 - EA D



Fonctionnement du modèle économie agricole en DDT(M)

- Calcul de l'activité $n+1$ de chaque DDT(M) à partir des inducteurs, du temps moyen national consacré à chaque inducteur et de l'évolution prévisible de l'activité
- On applique la fonction de la courbe d'efficience $n-1$ à l'activité $n+1$, afin de calculer la sous-DO EA issue du modèle.
- On y ajoute les forfaits liés à des activités qui se décrivent mal par le nombre de dossiers (ex : tutelle des chambres)
- On plafonne les variations trop importantes entre la sous-DO n et la sous-DO $n+1$

Inducteurs retenus pour le modèle économie agricole en DDT(M) :

- Dossiers surface (prend en compte le nombre d'îlots, le nombre de visites rapides, le nombre de SNA)
- DPB
- ABA/ABL/VSLM
- Aide aux ovins et caprins
- ICHN
- MAEC et aides à l'agriculture biologique
- Renouvellement des exploitations (prend en compte le nombre de DJA, PIDIL, MTS-JA)
- CDPNAF
- Contrôle des structures
- GAEC
- PCAE
- Agridiff et ARP
- Pastoralisme
- Loup
- Forfaits :
 - Tutelle des chambres
 - Contrôle interne métier
 - Contribution à la gestion des pollutions d'origine agricole
 - Contribution à la gestion des captages Grenelle
 - Contribution à la gestion quantitative de l'eau

Fonctionnement du modèle économie agricole en DRAAF

- Le modèle permet de **répartir entre les DRAAF l'enveloppe globale d'ETPT** dédiée à l'économie agricole en région
- Le modèle se base sur des sous-enveloppes d'ETPT pour chacune des grandes thématiques des SREA
- Ces sous-enveloppes d'ETPT sont construites à partir des données nationales de saisie d'activité sous SALSA de l'année n-1.
- On répartit les ETPT de chacune de ces sous-enveloppes en fonction des statistiques régionales (ex/ nombre de dossiers SAFER)
- On ajoute des forfaits pour des activités se décrivant mal par le nombre de dossiers (ex/tutelle des chambres)
- On plafonne les variations trop importantes entre la sous-DO n et la sous-DO n+1

Inducteurs retenus pour le modèle économie agricole en DRAAF :

- Accompagnement et pilotage du FEADER :
 - Montants des crédits Etat dans la programmation FEADER
 - Forfait fonction du nombre de département et du nombre de PDR
 - Suivi et animation de l'organisation économie et des filières de production :
 - Nombre d'IAA
 - Nombre de salariés dans les IAA
 - Indice de diversification
 - Promotion de l'emploi
 - Suivi des SAFER
 - Contrôle des structures
 - Agroécologie
- Forfaits :
 - Animation des SEA
 - Appui à la tutelle des chambres
 - Contrôle interne métier
 - Commissions abattoirs
 - Bassins viticoles
 - Bassins laitiers
 - Agriculture et environnement

Modalités de révision des modèles

- Les modèles sont révisés chaque année de mars à juillet. Les concertations suivantes ont lieu :
 - Dialogue avec chaque direction d'administration centrale
 - Présentation aux chefs de services concernés. En 2018, les rencontres suivantes ont eu lieu :
 - Chefs de SREA (réunion nationale)
 - Chefs de SEA (réunion nationale + groupe de travail)
 - Chefs de service régionaux et départementaux forêt dans le cadre d'une série de groupes de travail visant à réviser le modèle forêt
 - Chefs de SRFD (réunion nationale)
 - Consultation des représentants des groupements des DDT(M) et DRAAF
- L'objectif de ces concertations est de retenir les inducteurs les plus pertinents possibles

215				
	Plafond emploi 2017	Transfert 2018	Plafond emploi 2018	Evolution (hors transfert) en %
DDT(M)	2 875	-280	2 535	-2,31%
DD(CS)PP				
DRAAF-DAAF	1 844	3	1 789	-3,14%
TOTAL SERVICES DECONCENTRES	4 719	-277	4 324	-2,66%

(Hors moyens d'ajustement)

Nota bene : le transfert de 3 ETP sur la ligne DRAAF-DAAF correspond d'une part au transfert d'1 ETP pour la création d'un service facturier (SFACT) en région Bourgogne Franche Comté, avec transfert d'un agent à la DGFIP, et d'autre part au rattachement administratif au P215 de 4 agents anciennement portés par la collectivité de Wallis et Futuna

206				
	Plafond emploi 2017	Transfert 2018	Plafond emploi 2018	Evolution (hors transfert) en %
DDT(M)				
DD(CS)PP	3 901		3 934	0,85%
DRAAF-DAAF	718	3	721	0,00%
TOTAL SERVICES DECONCENTRES	4 619	3	4 655	0,71%

(Hors moyens d'ajustement)

Nota bene : le transfert de 3 ETP sur la ligne DRAAF-DAAF correspond au rattachement administratif au P206 de 3 agents anciennement postés par la collectivité de Wallis et Futuna

TOTAL				
	Plafond emploi 2017	Transfert 2018	Plafond emploi 2018	Evolution (hors transfert) en %
DDT(M)	2 875	-280	2 535	-2,31%
DD(CS)PP	3 901	0	3 934	0,85%
TOTAL DDI	6 776	-280	6 469	-0,42%
DRAAF-DAAF	2 562	6	2 510	-2,26%
TOTAL SERVICES DECONCENTRES	9 338	-274	8 979	-0,94%

(Hors moyens d'ajustement)